



Gm. 43.

19

RÉFLEXIONS

D'UN
SUISSE,
SUR LES MOTIFS

DE LA
GUERRE PRÉSENTE.

Unde Manus Inventus
Metu Deorum continuit? Quibus
Pepercit aris?

Horat. Liv. I. Ode XXIX.



M. DCC. LVII.



RÉFLEXIONS
D'UN
SUISSE,
SUR LES MOTIFS
DE LA
GUERRE PRÉSENTE.

DU fond de ma retraite je vois l'Europe en combustion; Chrétien & Philosophe j'abhorre le plaisir cruel, que trouvoit Lucrece à contempler de loin les fureurs de la mer, & les ravages de la foudre; je pourrois, dans la même sécurité, regarder mes Freres s'égorger & se détruire; le Pays, que j'habite, n'est point un objet de cupidité, & ma chaumière n'excitera jamais la convoitise du voleur le plus affamé; mais avec un cœur sensible, pénétré des Principes du Christianisme, & instruit des Droits de l'humanité, comment pourrois-je ne pas déplorer le sort malheureux de tant de millions d'hommes, qu'un seul Prince sacrifie à son ambition.

Je fais, que notre siècle joint à la dépravation des mœurs, un mépris souverain pour tout ce qui lui rappelle les devoirs de l'Homme, du Chrétien, & du Citoyen; l'esprit d'indépendance ne s'est établi, que par le ridicule, qu'il a su jeter sur ces hommes droits & justes, qui osent encore respecter la Religion; mais si elle m'enseigne à détester l'injustice, elle me donne le courage d'affronter ce ridicule, qui fait autant d'Athées, que la debauche.

J'ose donc professer publiquement des sentimens, qui deshonnoroient un mecréant à la Mode; je n'écris point pour plaire, ma plume au contraire sera trempée dans les larmes, que m'arrache le triste sujet, qui excite mes réflexions.

La candeur, qui regnera dans l'exposé des faits, sur lesquels je dois établir mes Conclusions, ne sera certainement pas du gout de tout le monde, mais qu'on se souvienne, qu'une vérité pour être désagréable, n'en est pas moins vérité;

verité; l'intérêt du genre Humain, dont je defends la cause, n'admet point des adouciffemens, qui pourroient alterer & ses Droits, & ses defences; on l'attaque sans menagement, je le defends de même.

Le Prince, qui allume le flambeau de la Guerre, se porte pour Protecteur de ma Communion; il se donne également pour defenseur des libertés Germaniques; le Catholicisme est au nombre de ces libertés tout comme le Protestantisme, & s'il est vrai, que notre cause est aujourd'hui en danger, le Roi de Prusse se chargeant de notre defense, devra donc faire l'Avocat pour & contre. La saine Politique se permet-elle de pareilles absurdités?

Gustave Adolphe n'entreprit de nous soutenir, que lorsque nous étions actuellement attaqués; notre Protecteur moderne, dans l'impatience de nous faire éprouver toute la force de sa Protection, suppose, que nous serons attaqués, le désire, & fait tout ce qu'il peut, pour nous attirer ce malheur. C'est le cas du Medecin, qui souhaite la fièvre à un homme bien portant, pour avoir le plaisir de le guerir.

Je tremble, que mes freres ne donnent dans ce piège; je m'en inquiéteroïis moins, si je les voyois dans une assiette tranquille, & disposés à examiner de sang froid les motifs de la Guerre, qui fait le sujet de leurs allarmes; mais je dois avouer, à notre honte, que la Religion est devenue entre nos mains un intérêt de parti: que l'intolérance, que nous reprochions aux Catholiques, passe aujourd'hui parmi nous pour une vertu Cardinale, & que peu s'en faut, que nous ne nous laissions aller à ce Fanatisme sanguinaire, qui fera détester à jamais la journée de St. Barthloemi.

Que je serois heureux, si je pouvois calmer cette agitation insensée, & dissiper ce prestige, ouvrage de la Politique, qui ne cherche, qu'à multiplier les bras, qu'elle destine au service de l'ambition.

Essayons, la charité, qui m'invite, secondera mes efforts.

J'ai vû naitre ce Conquérant, qui fait si bien affortir à ses vues les Droits de la Religion, & qui se faisant une étude particulière des foiblesses des hommes en triompheroit toujours, s'il connoissoit les siennes.

Plus habile à maitriser, qu'à gouverner les hommes, il ne leur trouve d'autre mérite, que l'obéissance, seul ressort de son système, de ses Finances, & de son ministère.

La vie de ses Sujets, comme leurs facultés, le travail de ses Ministres, les procédures de ses Tribunaux, les opérations de ses Finances, l'industrie de ses Marchands, tout doit plier sous un seul Principe dominant, que

je nommerai Gouvernement Militaire, pour couvrir d'un voile cette Image vivante du plus rigoureux Despotisme.

Cette funeste position fait également le malheur de ses Etats, & l'objet perpétuel des allarmes & des inquiétudes de l'Europe.

Les voisins de ce Prince entreprenant se voyent dans la triste nécessité, de devoir entretenir toujours des Armées nombreuses; l'Autriche & la Russie ne peuvent jamais désarmer; la France se trouve dans le même cas, & de z lors il s'établit en Europe un système de Guerre permanent.

Quelle horrible situation! L'ambition d'un seul homme tiendra donc des millions de bras levés pour la destruction du genre humain; l'Agriculture, le Commerce, la population, toutes les branches nourricières de l'Etat changeront d'objet, le Citoyen ne travaillera plus, que pour nourrir le Soldat, les moyens de défense absorberont les moyens de l'existence, & la société se détruira pour vouloir se conserver.

Ce ne sont point là de vaines spéculations, des craintes chymériques, ou des prédictions mélancoliques d'un Politique Misantrope; c'est au vrai l'Etat violant, auquel le Gouvernement Militaire de Prusse a réduit l'Europe.

J'établis mes observations sur des faits, que personne ne peut révoquer en doute.

Qu'on suive la marche rapide de la Puissance Prussienne, on trouvera, qu'il n'existe pas de grand Etat en Europe, qui ait sù se procurer des accroissemens si subits de forces & de possessions.

Le Roi régnant a doublé, en moins de 12. ans le formidable état Militaire, qu'il avoit hérité de son Pere; il ne s'occupe, au milieu de la paix, que d'arrangemens guerriers, & avec tout cela il veut, que tout le monde croye à ses inclinations pacifiques.

Que ne puis-je effacer de la mémoire des hommes tous les faits, qui réclament contre cette prétention? Si le Gouvernement, la Puissance, & tout le jeu de la machine, que notre Héros dirige, allarment déjà l'Europe, je voudrois pouvoir la tranquilliser du moins sur l'usage. qu'il en fera; mais hélas! je ne saurois étouffer la voix de l'expérience.

On fait, que les premiers jours de son regne furent marqués par une violence ouverte exercée contre un Etat libre de l'Empire pour une veltille, pour la pauvre Baronnie de Herstatt.

On fait, qu'il a été le premier à porter des coups mortels à cette ancienne, à cette respectable Maison d'Autriche, qui du sù de toute l'Europe, lui avoit sauvé la vie.

On

On fait, que du moment, qu'il à crû pouvoir s'assurer quelque avantage, il a abandonné ses Alliés, & a fait la paix avec son Ennemie, sans se réconcilier avec Elle.

On fait, qu'il avoit à peine refait son Armée, qu'impatient de P employer à de nouvelles conquêtes il fabriqua l'Union de Francfort, se ménagea un partage considérable dans le Royaume de Bohême, rompit le Traité de Breslau, & protesta à tout l'Univers, qu'il ne faisoit la Guerre, qu'à titre de défenseur des libertés Germaniques.

On fait que le Traité de Dresde ne fut encore qu'une fuite de l'Etat délabré de ses Armées, & que la générosité y eut si peu de part, que contre l'usage des Nations policées il érédit l'effet de la Guerre bien avant dans le Cours de la Paix, en se faisant payer jusques au dernier Obole les Contributions énormes, qu'il avoit imposées à la Saxe.

De tous ces faits ne résulte-il pas? Que le Roi de Prusse n'a destiné ses forces, qu'à des conquêtes, que des Traités Solemnels n'ont pû garantir ses voisins de ses entreprises, qu'il n'a négligé aucune occasion favorable à ses vuës, qu'il n'est aucunement scrupuleux sur le choix des moyens, & qu'enfin notre Religion, & les libertés Germaniques ne sont entrés dans son Plan, que pour figurer dans ses Manifestes.

Telle est la réputation, que ce Prince a remportée de ses Guerres, & quiconque lui voit prendre les mêmes mesures pendant la Paix, ne peut-il point aussi en tirer les mêmes conséquences.

Un Gouvernement Militaire entre les mains d'un tel Prince, quel sujet de frayeur pour ses voisins, quel objet d'allarme pour tout le monde; seroit-il étonnant, si toutes les Puissances Chrétiennes s'étoient liguées contre cette affreuse maxime, qui introduisant en Europe un Etat de Guerre permanent, ne permet à aucun Prince de faire jouir ses Sujets des doux fruits de la Paix, & les met tous dans une situation opposée au plus grand bien, que les hommes peuvent demander à l'Etre Suprême.

Combien de fois n'ai-je point déploré, mes Freres, cet aveuglement fatal, qui ne vous permet de voir dans les Victoires de notre Héros, que des victimes immolées à notre foi, & dans son affreux système une continuation de mesures capables de faire respecter le Protestantisme; je vous ai vû, dans cette ivresse, seconder tous ses desseins à la Diète; étouffer les plaintes de nos propres Freres, qu'il opprimoit, & les clameurs des ses Peuples, qui succombirent sous le poid des Tailles & des Impositions.

Si pendant la Paix la Cour de Berlin avoit changé de principes, d'Inclinations, & de système, l'Europe auroit peut-être oublié les injustices & les violences, sur lesquelles Elle a établi Sa Grandeur; mais son Plan est immuable, & Elle ne profite de la Paix, que pour se préparer à la Guerre.

Commençons d'abord par ses arrangemens Domestiques.

Le premier objet, qui s'offre à ma vuë, sont ces cantons Militaires destinés à recruter ses Armées, ah, mes Freres, quel spectacle pour l'humanité! l'Enfant reçoit en naissant la marque de son Esclavage; l'adulte est arraché du sein d'une Famille, dont il faisoit l'unique soutien; le Mari d'entre les bras de sa Femme; le Prêtre de l'Autel; regardez, mes Freres, cette Silésie autre-fois si fertile, des Familles, des Villages entiers se sauvent dans les Bois, pour se soustraire à ces horribles violences, & périssent de faim & de misère; l'Officier, qui regarde sa Compagnie comme une métairie, trafique avec les sujets de son Souverain, avec leurs Enfans, leur sang & leurs biens.

Est-ce là le sceptre, que vous adorez; est-ce là le Souverain, que vous demanderiez au maître de l'Univers; Il ne pourroit vous l'accorder, que dans sa colère; Le repentir suivroit bientôt le délire, dans le lequel je vous vois, & ces mêmes Pasteurs, qui vous prêchent aujourd'hui ces fureurs, expiéroient leur faute sous le bâton Militaire, & auroient le Mousquet pour récompense.

Mais peut être les Finances de notre Héros sont-elles dirigées dans un esprit bien faisant, qui fait réparer les brèches, que le système Militaire fait à la population; Je trouve encore dans cette branche le Principe dominant de son système.

Un Fife inexorable marche par-tout avec des sattelites, qui font trembler le débiteur, & enseignent la patience au créancier; mille moyens de compensation sont employes à éteindre les dettes de l'Etat; nul malheur, nulle raison peut exempter le sujet d'acquitter les siennes.

Les Hôtels des Monoyes livrés à l'avidité des Juifs, au lieu de produire ce lien universel de Commerce, qui fait le motif primordial de leur institution, ne livrent plus, que des Espèces, qui excluent presque entièrement la Prusse de toute communication avec des Pays commercants; quatre cens Ecus de plus font faire un nouveau Bail, & décident de l'aloï de cette mesure universel des facultés du Pays; elle n'est plus digne de l'Empreinte, qu'elle porte, elle dérange même, au lieu d'enrichir les Finances,

Que

Que diriez vous, mes Freres, si quelqu'un dépouilloit vos Coffres de ces marques de l'ancienne bonne foi Germanique, que vous y resserrez, & qu'il les remplaçat par les productions modernes de la Fabrique der Berlin? Votre créance soutiendrait-elle cette épreuve; Pardonnez moi ce ton ironique sur une matière si grave; mon intention est pure, je poursuivrai votre Prussomanie jusque dans son dernier retranchement; J'entreprends votre guérison, & je ne négligerai aucun remède.

Voyons à cette heure le culte, que vous rendez à la thémis Prussienne, si on dispoit de vos Biens, de vos Personnes, de vos enfans, & de tout ce que vous avez de plus cher au monde d'après les Principes du Despotisme, qui gouverne votre Terre de promesse la Prusse, que vous resteroit il, quel seroit l'objet du code Frederic, que vous auriez adopté? Un champ stéril, des maisons dans le cas de la malediction Judaïque, ou croit l'herbe de ces Vaches maigres, que Pharaon a vuës en songe; regardez Breslau, regardez la Silésie, ce beau champ du regne de votre Thémis,

Un ministère integre, sage, habile, éclairé ne sauroit-il pas trouver du remède à ces maux? Non, mes Freres, ces honnêtes gens ne sont ni consultés, ni écoutés; on borne leurs fonctions à rendre & à annoncer les Arrêts, que prononce le Cabinet de Postdam, & on leur impose la tache cruelle, de justifier par des Ecris des actions, qu'ils détestent dans le fond de l'ame; ne voyez vous pas encore, que sous ce Gouvernement Militaire tout le monde est à la gêne, personne ne peut respirer, beaucoup moins parler, ni même penser tout haut.

De là le cas singulier, ou l'on se trouve chaque fois; qu'on doit écrire, ou parler contre la Cour de Berlin, cette denomination est sans objet, attribuer au ministère des Principes & des procédés, qu'il abhorre, ce seroit pécher contre la charité, en nommer publiquement le véritable Auteur, ce seroit blesser les égards respectueux, qu'on doit à la Majesté. Nouveau genre d'embarras & de peine inconnu jusque à present dans l'ordre politique; l'on ne sauroit néanmoins se voir opprimer, & s'interdire en même tems les justes moyens de defense; & contre qui les employer? son système est son Ouvrage, attaquer ce système, c'est blesser son Auteur: mais puisqu'il veut seul en avoir & la Gloire & le profit, il est juste, qu'il en porte aussi tout seul le blâme & l'injustice.

Tel est notre Héros dans le sein de ses Etats, & tel se monte-t-il au dehors. Deja feu son Pere, ce Roi honnêt homme, par le foible, qu'il eut pour les hommes de grande Taille, avoit ses Enroleurs répandus par-tout,
enlé-

enlèvemens, raptis, séductions, fourberies, trahisons, rien ne fut oublié dans cet abominable Commerce du sang Chrétien.

Mais ce qui se pratiquoit alors dans les ténèbres, on veut aujourd'hui s'en faire un Droit, & l'exercer en plein jour.

Frédéric annonce à l'Empire:

Qu'il a le Droit, de recruter par tout dans cette République de Souverains, &c.

Que tout Prince, qui pourroit trouver dans ses Etats, même en flagrant délit, un Officier ou Soldat Prussien, doit le renvoyer à son Régiment, le Roi étant seul juge Souverain de ses gens.

Je rougis pour vous, mes Freres, croiriez vous, qu'il se fût trouvé à Ratisbonne des gens disposés à justifier ces attentats, ces vils adulateurs, ces ames de boue étoient prêts à souscrire à ces Décrets, qui flétrissoient du plus indigne esclavage l'indépendance de leurs maîtres.

Frédéric ce généreux défenseur des libertés Germaniques, ce Héros sacré du Protestantisme, commença l'exécution de ses Décrets dans un Pays Protestant; le Mecklenbourg fut mis en interdit, parce que son Souverain aussi indépendant, que le Roi de Prusse, avoit crû, qu'au défaut même des constitutions de l'Empire, & de toute loi écrite, l'humanité seule lui permettoit de protéger ses Sujets contre ces inhumains ravisseurs Prussiens. Bien loin de repousser la force par la force, le Duc se contenta de faire publier un Edit contre ces Enroleurs furieux.

C'est là le crime de notre Frere le Duc de Mecklenbourg; comment la simple défense, à laquelle il ne pouvoit pas même renoncer sans se rendre complice des violences, qu'on exerçoit contre ses Sujets, cette simple défense est aussi un crime, parce qu'elle est dirigée contre votre Frédéric?

Si vous adoptiez cette affreuse morale de Catholique à Protestant, j'en trouverois l'excuse dans votre Fanatisme; mais de Protestant à Protestant; vous êtes donc sans Principe, vous plongez le poignard dans votre propre sein, vous livrés vos propres enfans à l'esclavage. Hélas! mes Freres, Dieu vous a frappé d'aveuglement, ce sont vos Pasteurs, les, F.... les, S.... les, U.... ces sacrificateurs frénétiques, qui vous livrent, pieds & mains liés à Moloch.

Les Catholiques cependant se préparoient à voler au secours de notre Frere opprimé; il avoit porté ses plaintes à la Diète, Elle aloit prononcer, lorsque la ruse vint au secours du Despotisme.

Notre Frere le Duc aussi touché des calamités de ses Sujets, gémissant dans la captivité Prussienne, que jaloux de son indépendance se prêta à un accommodement-

commodement, mais la Politique, qui en avoit conduit la trame, contente d'avoir soustrait aux Loix l'objet de la querelle, ne s'embarassa plus de la satisfaction promise au Duc; la convention n'est point encore ratifiée, & la plus part de ses Sujets captifs, élevés dans les Emplois Civils, & accoutumés à un genre de vie tranquille & aisée, n'en ressentent encore, que plus vivement les meurtrissures du bâton, qui les façonne en Soldats Prussiens.

A ces procédés affreux Frédéric joint une arrogance moins supportable encore; Il traite le Roi d'Angleterre, ce chef respectable du Protestantisme, de Cadet des Electeurs; c'étoit dans le tems, que ses intérêts ne s'accordoient point avec les mesures Patriotiques, que vouloit prendre ce grand Prince pour l'élection d'un Roi des Romains.

Et nos Freres les Anglois, cajolés aujourd'hui pour leurs guinées, quelles marques de gratitude ont-ils reçues des services importants, qu'ils avoient rendus à leur Héros par les Préliminaires de Breslau, & par l'empressement imprudent, avec lequel ils lui garantirent ses nouvelles Possessions? Ils s'étoient stipulé le payement régulier des Dettes de Silésie; on leur en paya effectivement quelques Canons, mais on cessa tout d'un coup; le prix des Billets baissa au point, qu'on les vendit à 60. pour cent de perte; l'industrie Prussienne manœuvra sous main; on achetta les Billets à ce bas prix, & lorsqu'on crut en avoir ramassé la plus grande partie, on offrit de nouveau le remboursement; il ne se trouva quasi plus de Billets, & les Anglois furent la dupe de leur nouvel Ami.

Le ministère n'éprouva pas moins que la Nation l'inconstance & la fragilité du nouvel appui, qu'il croyoit s'être procuré par l'Alliance, qu'il venoit de faire avec le Roi de Prusse. On reclama son secours, lorsque la France déclara la Guerre à l'Angleterre en 1744. Mais ce Prince, qui méditoit alors le Plan de l'Union de Francfort directement opposée au Traité de Breslau, & aux engagements, qu'il avoit pris avec les Anglois leur répondit du ton le plus dedaigneux, peu s'en fallut, qu'il ne les déclarat Agresseurs; il ne se donna pas seulement la peine, de chercher un prétexte plausible pour couvrir sa défection, & le ministère Anglois, qui par son Traité, & par les faveurs, dont, au détriment de son ancienne Alliée la Maison d'Autriche, il combla le Roi de Prusse, croyoit avoir mis la première pierre à un nouveau système Protestant dans le continent, auroit pu s'apercevoir dez lors, que Frédéric, se liguant avec une Puissance Catholique, Catholicisme, Protestantisme, Judaïsme, & Mahometanisme, rien ne tiendrait contre l'intérêt privé d'un Prince, qui par système & par inclination sacrifieroit le repos, de l'Univers à l'acquisition d'un pouce de Terre.

B

Ce

Ce trait pourroit à la vérité être regardé comme un Anacronisme, il n'appartient point au tems de Paix, dans lequel je me suis proposé de voir manœuvrer Frédéric: mais il n'interrompt, ni dépare l'Histoire des tendresses, dont il accable les Puissances Protestantes, & dans laquelle je me trouve actuellement engagé.

La Saxe épuisée rentra par la Paix de Dresde sous la domination de son Souverain légitime, mais il ne fut pas pour cela maître chez lui. La Cour de Berlin, qui nous donne aujourd'hui ce Traité pour un monument de la générosité, trouva moyen de le faire servir de titre à des exactions, que l'honnêteté permet à peine de nommer; on vit paroître un nouveau genre de Lucre; par une opération à peu près analogue à celle, qu'on avoit pratiquée en Angleterre, on ramassa autant, qu'on pouvoit trouver de Billets de la Steur, on en exigea le payement pleine Paix avec une rigueur semblable à une exécution Militaire.

Le Commerce de la Saxe fut soumis à l'arbitrage de Berlin, par des avances multipliées; on força le ministère Saxon à un accommodement: on étoit convenu de baisser de part & d'autre les Droits d'entrée & de sortie; mais la Saxe, ce pauvre Nain vis-à-vis du Géant Prussien, devoit par respect faire le premier pas, Elle s'y fournit, revoqua ses Ordonnances, & la Prusse maintint les siennes contre la foi d'une convention, qui venoit d'être arrêtée. La Saxe voulut s'aider moyennant une nouvelle route, qu'Elle concerta avec Hanovre & Brunswich, pour éviter le territoire Prussien; le Roi des Protestants, qui se voyoit dans le cas de perdre par là la valeur de l'entretien de quelques Compagnies de Grenadiers, parle, menace, tout le monde tremble, Hanovre & Brunswich voyent tranquillement violer leur territoire par l'enlèvement de plusieurs Chariots exécute à main armée sous les yeux de leurs Troupes.

Lache Politique, complaisance insensée, que le Prince, qui en profite, paye du mépris le plus outrageant.

C'est toujours Frédéric dans la Paix, que vous voyez mes Freres, & c'est avec vous, qu'il est aux prises; je ne vous rappelle point mainte traits, qui caractérisent un Prince de l'Empire se croyant au dessus de toutes les Loix, recueillant soigneusement ce qui se trouve dans ses constitutions de favorable à ses intérêts domestiques, & réjettant hautement, ce qui pourroit le gêner dans la moindre de ses vues, récusant les Tribunaux Publics en tout ce, qui blesse ses prétentions, & se présentant d'abord avec cent mille hommes pour soutenir leur autorité, dez qu'ils lui ajugent la moindre vétille, ne payant pas le sol dans les Charges communes de l'Empire,
& lui

& lui demandant des Etats en récompense des services, que sa Maison n'a rendus qu'à Elle même, se distinguant enfin par une opposition éternelle à l'autorité du chef commun de cette République de Souverains.

Tous ces procédés ne sont, qu'un amusement pour le grand Frédéric, placé dans le centre de son système Militaire; les grands ressorts de cette machine épouvantable ne sont dirigés, que contre sa rivale, la Maison d'Autriche; pour conserver la Silésie, il faut écraser cette Maison; c'est l'arrêt, qu'il a prononcé du fond de son Cabinet de Postdam.

Vos Pasteurs, mes Freres, crièrent à l'apostasie, comment, un protestant défend la cause de la Maison d'Autriche? Oui; un Protestant, mais un Protestant honnête homme, un Protestant Chrétien, & pas un Protestant Prussien. Je lis, je vois, j'écoute, je pense, je réfléchis, je combine, je juge, je blâme, ou je loue, j'adopte, ou je rejette, je suis homme enfin, & je tâche de me servir de ma raison, l'Etat opposé est celui de la Brute; mais je parle à vous, mes Freres; poursuivons.

Frédéric, pour écraser sa rivale, a fait jouer différents ressorts.

Il s'est fait une Etude de déclamer contre Elle à toutes les Cours, & principalement en France & en Turquie.

Il envoya l'Année passée à Constantinople un certain aventurier nommé Hauden, autre fois Précepteur des enfans du Négociant H....; il le masqua sous le nom de Rexin, la commission ne portoit en apparence, que sur un Traité d'Amitié, qu'on vouloit proposer à la porte, & que Frédéric, après que la mine fut éventée, voulut faire passer en Europe pour un Traité de Commerce; mais les instructions secrètes de cet Emissaire n'étoient, qu'un Tissu d'impostures & de calomnies contre la Maison d'Autriche, il devoit la peindre aux Turcs comme livrée à tous les projets, qu'on supposoit à la Russie; il devoit scindre un Concert entre ces deux Puissances pour attenter aux libertés de la Nation Polonoise, & puis tourner leurs efforts contre la porte même; mais les Turcs, qui recevoient actuellement les témoignages les plus éclatans de la bonne Foi de ces deux Cours, renvoyèrent ce chétif Emissaire.

Le Cabinet de Postdam donna à cette occasion une nouvelle Marque de sa politesse, à la Cour de Suède. On adressa Hauden directement à l'Envoyé de Suède à Constantinople, & on exigea de lui, de seconder les opérations de cet Emissaire; la Cour de Suède sensible à des procédés si déplacés s'en plaignit, mais Frédéric accoutumé au ton Militaire prit extrêmement haut la juste sensibilité de cette Cour, il croyoit lui faire beau-

coup d'honneur en disposant de ses Ministres, comme de ses propres ferviteurs, & osa demander satisfaction à la Suède offensée.

La mauvaise réussite de cette noire Cabale ne découragea point la Cour de Berlin, Elle résolut de faire une nouvelle tentative auprès de la porte, & destina à cette ténébreuse mission un autre Avanturier nommé Varunne, qui est encore en Turquie.

Frédéric ne se donna nulle part plus de peine, qu'en France, pour fusciter des Ennemis à la Maison d'Autriche. C'étoit là, où il avoit établi le centre de sa Politique.

Je ne parlerai point de toutes les Calomnies, de toutes les Insinuations insidieuses, qu'il y répandit contre sa rivale, ce n'étoit que des méfures préparatoires au grand coup, qu'il vouloit frapper.

Il voyoit avec un plaisir infini en approcher le moment à mesure que s'aigrissoit la querelle, qui s'étoit élevée entré l'Angleterre & la France.

Le Baron Kniphausen eut ordre, de déclamer contre les Anglois, & il tint en effet les propos les plus indécents à leur sujet; ce n'étoit point pour prôner la Justice de la cause des François, c'étoit pour les échauffer & pour les porter à se jeter sur le Pays-Bas Autrichiens.

La sagesse, la modération & la Justice de Louis XV. étoient autant d'objets d'ennui pour Frédéric, & autant d'obstacles à ses pieux desseins; il traitoit de Puffillanimité ce qui n'étoit, qu'un système réfléchi dans le ministère François.

En attendant la convention, que les Anglois avoient entamée avec la Russie pour un corps de 60. mille hommes, s'avançoit, & Frédéric, dans le cas même qu'il eut porté les François, à tomber sur le Pays-Bas, auroit pu en attaquant de son côté l'Autriche, se trouver 60. mille Russes en dos.

C'étoit là un inconvénient de grande conséquence, mais un génie transcendant ne trouve rien au dessus de sa portée, Frédéric imagina, pouvoir être à la fois l'Allié des Anglois, l'Ami des François, l'Antagoniste des Russiens, & le dictateur des Autrichiens; il vouloit diriger les efforts de la France directement contre les Possessions de l'Autriche; il vouloit enlêver à sa rivale ses Amis, & lui attirer des Ennemis, tenir les Russes dans l'inaction, profiter des guinées des Anglois, & se mettre enfin dans le cas, de pouvoir à son aise écraser l'Autriche. Il faut avouer: que le projet étoit digne du Cabinet de Postdam; la Justice, l'équité & la bonne foi en étoient si décidément exclues, que rien n'auroit pu en embarrasser l'exécution; Frédéric profita de l'instant, où il vit le Roi d'Angleterre allarmé pour son Hanovre, & son ministère piqué contre les Autrichiens, & il conclut avec l'Angleterre le Traité du 16. Janvier 1756.

Quelle

Quelle adresse, de savoir renfermer en quatre mots des vues si vastes ! garantir l'Angleterre & Hanovre, c'étoit interdire à la France d'attaquer son Ennemi, à moins qu'Elle ne voulut se brouiller avec son Ami Frédéric; excepter avec affectation les Pays-Bas de la Neutralité stipulée pour l'Empire, sans autorité & sans commission, c'étoit dorer la pillule à la France; & fixer son ressentiment sur une Possession de la Maison d'Autriche, c'étoit mettre l'Impératrice dans l'indispensable nécessité, devoir dégarnir le centre de ses Etats, pour en défendre une branche éloignée vis-à-vis de la France; s'engager à s'opposer à l'entrée de toutes Troupes étrangères en Allemagne, c'étoit barer le chemin aux Russiens, c'étoit les congédier, avant qu'on fut le maître de les employer, car le Roi de Prusse ne concevoit pas, qu'une Puissance si formidable put se remuer sans les subsides de l'Angleterre, se stipuler avec tout cela des guinées, c'étoit enfin se faire payer par l'Angleterre du grand service, qu'on lui rendoit, d'anéantir, sans danger & sans dépense, la Maison d'Autriche.

Que ce moment devoit avoir été doux & flatteur pour Frédéric; il se voyoit à la veille de recueillir les fruits d'un système entier de violences, de mauvaise foi, de perfidie, & de pouvoir effacer par la supériorité de sa Puissance jusques aux traces des voyes iniques, par lesquelles il y seroit parvenu, de faire trembler l'Europe, de pouvoir prescrire des Loix à la France même, à qui il avoit tant d'obligation, & d'étendre enfin par-tout ce Despotisme destructeur du genre humain.

Mais la Providence, qui veille à sa conservation, a voulu l'en préserver; Elle a dissipé les préjugés funestes, qui divisoient depuis quelques siècles les deux puissantes Maisons d'Autriche & de Bourbon; Elle a renversé ce mur de separation, cette rivalité qui les empêchoit de se connoître, & d'approfondir leurs intérêts reciproques; Elle a fait naître dans le cœur des Souverains, qui s'estimoient, le desir de cimenter, par une amitié personnelle, la félicité de leurs Peuples, le repos de l'Europe, & le Bonheur de la Chrétienté; ces sentimens fructifièrent, & le Traité de Versailles parut; gage précieux, qu'une main respectant la Justice présente au Protestantisme, qui trouve dans la confirmation des Traités de Westphalie un nouveau principe de vie, de conservation, & d'accroissement.

Ce coup de la Providence déconcerta Frédéric, & le remplit d'inquiétudes & d'allarmes; tout plein de ses vastes projets il voyoit avec une douleur extrême, qu'il falloit y renoncer au moment même, qu'il croyoit en avoir assuré la réussite; il avoit de z l'Année dernière augmenté encore de 6.

ou 7. Bataillons des Armées toujours prêtes à marcher, à opérer, à frapper; il avoit constamment sacrifié à cet objet favori ses soins, ses peines, ses veilles, ses revenus, les Traités, la bonne foi, la Justice; il ne s'étoit, que dans cette une, exposé aux suites des justes appréhensions; que pouvoit donner à toutes les Puissances de l'Europe son Gouvernement Militaire soutenu par mille violences; déchu de cet espoir flatteur, il ne put se dissimuler les justes sujets de mécontentement, qu'il avoit donné à ses voisins, la nécessité, dans laquelle il les avoit mis de prendre des mesures contre des desseins, que le passé donnoit Droit de lui supposer, & que le présent autorisoit de croire; dans cette agitation il lui arriva, ce qui arrive à tout homme livré à ses Passions; il alla au de là du terme, que prescrit la prudence; il n'écoula plus, que les soupçons, que peut inspirer une mauvaise cause; il crut, que la peine du Talion suivroit de pres ses projets injustes; & il regarda l'Alliance de Versailles comme la base d'une ligue, qui alloit se former contre lui, tout lui faisoit ombrage; il voyoit armer & désarmer les Russes; il voyoit l'Autriche tranquille, la France sensible à sa défection & peu disposée par conséquent à renouveler un Traité, qui expiroit, il cherchoit du mystère en tout cela, & se laissant aller enfin à son impétuosité naturelle, il se disposa à écraser la Maison d'Autriche avant qu'Elle put rassembler ses forces dispersées dans la Hongrie, aux Pays-Bas, en Italie. Il mit par conséquent toutes ses Troupes en mouvement, fit préparer, avec une vivacité incroyable, des trains d'Artillerie & de Vivres, & lorsqu'il se crut en état de surprendre la Bohême, & de pénétrer jusques en Autriche, il songea à se ménager un prétexte, & demanda à la Cour de Vienne, pourquoi Elle armoit; rien certainement ne pouvoit s'imaginer de plus indécent, que cette démarche; route l'Europe étoit déjà allarmée des préparatifs, qu'on faisoit à Berlin, personne ne se trompoit sur leur objet, tout le monde blamoit la lenteur des Autrichiens, & le Roi de Prusse leur demande, pourquoi ils arment? Encore aujourd'hui on soutient avec une effronterie, qui marque tout le mépris, qu'on a pour le public, que l'Autriche a été la première à courir aux Armes.

Voilà les véritables motifs, qui ont porté notre Conquérant à mettre de nouveau l'Europe en combustion; ce qui devoit être une suite nécessaire d'un système établi, réfléchi, médité, soutenu & suivi avec autant de dépense que de violence; est devenu par accident, un éclat d'imprudence, & une démarche dictée par un esprit livré aux agitations d'un cœur déchiré par mille inquiétudes.

La réponse, que fit la Cour de Vienne à la demande du Roi de Prusse, n'étoit pas moins satisfaisante, que claire & positive; l'Impératrice déclara,

clara, que ses arrangemens n'étoient que defensifs, & ne tendoient au préjudice de personne; la première partie de cette réponse, personne ne pouvoit moins, que le Roi de Prusse, la révoquer en doute, il avoit été le premier à se préparer à la Guerre, ainsi l'Autriche devoit de nécessité se préparer à la défense; il ne dépendoit encore que de lui, de se procurer sur l'autre partie toutes les sûretés imaginables, il n'avoit, qu'à prendre la Cour de Vienne au mot, & lui déclarer, qu'il observeroit religieusement les Traités, qu'il désarmeroit par conséquent, & qu'il espéroit, que cette Cour cesseroit également des préparatifs, qu'Elle disoit n'avoir pour but, que sa défense & celle de ses Alliés.

Mais le Roi de Prusse craignoit apparemment, que par des procédés si honnêtes ils ne perdit l'occasion, d'écraser, ou du moins d'humilier la Cour de Vienne, & pouvant échouer sur le premier de ces deux objets, il vouloit du moins s'assurer du second.

Dans cette double vuë il conçut la Pièce la plus informe, la plus indécente, & en même-tems la plus inconséquente, qui ait jamais été présentée à aucune Cour de l'Europe.

Informe, parce que les constructions & les périodes n'en étoient pas même intelligibles.

Indécente par le ton & les expressions.

Et inconséquente, parceque le prince, qui craignoit d'être attaqué, y insultoit ouvertement les Puissances, qu'il vouloit, par la démarche, qu'il faisoit, charger du blâme de l'agression.

Tel étoit le mémoire, que Klingraff présenta le 18. Août à la Cour de Vienne; il est entre les mains de tout le monde, cela m'épargne la peine de l'insérer ici. Je ne ferai, qu'en extraire les Propositions bizarres, qu'il contient:

„On fait, que la Cour de Vienne a fait, au Mois de Janvier passé, une

„Alliance offensive avec la Cour de Petersbourg contre le Roi de Prusse.

„Ainsi ce Prince exige, que la Cour de Vienne s'engage, à ne point

„l'attaquer, ni cette Annéeci, ni l'Année prochaine.

Quel raisonnement, les prémises n'indiquoient, qu'un soupçon de Guerre, & dans la conséquence on demande une Trêve, qui suppose une Guerre préexistante. La Cour de Vienne ne pouvoit ni avec sûreté, ni avec dignité donner les mains à une proposition si hétérodoxe; elle étoit diametralement opposée aux Traités existants, qui statuoient entre les deux parties une Paix permanente; & pouvoit-on supposer à un Prince, qui par sa demande même violoit ces Traités, plus de Religion dans l'observation d'une Trêve? Ac-

cepter

cepter cette Trêve, ç'auroit été d'ailleurs avouer la raison inductive, qu'en donnoit le Roi de Prusse; ç'auroit été affirmer l'existence de ce Traité offensif entre l'Autriche & la Russie, ç'auroit été adopter une fausseté palpable, & cela uniquement pour obéir à Frédéric menaçant. La Cour de Vienne prit donc l'unique parti, qui lui restoit à prendre, ç'étoit, de sauver sa dignité, de pourvoir à la sûreté, de se prévaloir de la Justice de sa Cause, & d'abandonner le reste à la Providence. Au lieu de souscrire à l'humiliation, par laquelle on vouloit la faire passer, Elle humilia Elle même son Ennemi par le dementi formel, qu'Elle lui donna sur ce Traité offensif, qui, de son propre aveu, se trouve aujourd'hui n'être qu'un engagement défensif existant depuis dix ans.

Frédéric plus heureux dans les combinaisons Militaires, que dans ses mesures politiques, avoit fixé au 18. Août l'Epoque de ses premières hostilités; mais la faute, que fit son Ministre le Sr. Klinggraff, de lui demander de nouveaux ordres, s'il devoit donner par écrit la proposition, dont il étoit chargé, lui fit perdre 8, ou 10. jours; il ne put éclater, que vers la fin du Mois.

Se montrant alors avec tout l'appareil d'un Conquérant, qui alloit subjuguier la Saxe en passant, inonder la Bohême, & donner la Loix sur les remparts de Vienne, il crut, que la terreur le devanceroit en Autriche, & qu'il arracheroit enfin à sa Rivale l'indigne engagement, qu'il lui avoit proposé, d'une Trêve de deux Ans à faire en pleine Paix. Il commença par la traiter d'Ennemie dans un manifeste imprimé, & il lui fit demander de nouveau cette Trêve ignominieuse.

Mais on lui répondit encore sur un ton, que dans un moment si critique on ne peut prendre, que par l'effet de la confiance, qu'on met dans la Justice de sa Cause.

Frédéric en attendant, que Vienne se fut ou humilié ou offert à ses coups, s'empara de la Saxe.

Quoi de plus opposé à toute idée du juste & de l'honnête, que les manœuvres, qu'on a pratiquées, & les motifs, qu'on a voulu faire valoir, pour justifier la Guerre, qu'on a commencée, & les cruautés, qu'on exerce encore actuellement dans ce malheureux Pays.

Pour s'en convaincre, il n'y a qu'à tirer une conséquence juste de cet enchainement de Principes, d'actions & de faits, que je viens de rapporter; j'abandonne cette operation à tout honnêt homme, qui a de la Religion & de la probité; je dis plus, même au politique le plus indépendant des principes de la morale, & uniquement appliqué à sauver les apparences; qu'un tel homme place les raisons, qu'invoque la Cour de Berlin vis-à-vis de ce qu'Elle a fait & fait encore, & qu'il prononce.

On

On se rappellera sans doute d'abord, que Frédéric en inondant la Saxe avec 60000. hommes déclara de bouche, par écrit, de sa propre main, par des imprimés publics, & cela pendant trois semaines consécutivement, qu'un simple motif de convenance, appuyé sur les règles de la Guerre, le forçoit malgré lui, à en venir à cette extrémité vis-à-vis d'un Prince, pour la personne duquel il avoit d'ailleurs des sentimens d'estime & d'amitié, rappelant seulement à cette occasion ce qui s'étoit passé en 1744. promettant néanmoins toutes sortes d'égards à la Famille Royale, s'engageant à regarder la Saxe comme un Dépot sacré, & souhaitant voir arriver bientôt l'heureux moment, qu'il pourroit la restituer à son Souverain.

Il n'y a pas dans toutes ces déclarations un seul mot, qui n'exigeat un commentaire particulier, mais je me bornerai à quelques observations bien simples.

D'abord le Droit de convenance pris dans le sens, qu'on lui prête dans les écrits Prussiens; & tel qu'on l'exerce effectivement, est une abomination; il convient sans doute à Frédéric, que rien ne s'oppose à ses desseins, & de z lors tout Prince, qui a des Troupes, ou des Sujets seulement, doit subir le sort de la Saxe, car il pourroit convenir à Frédéric de se porter partout, ainsi il ne doit nulle part trouver de l'obstacle.

Le droit de la Guerre ne l'autorisoit, qu'à demander un libre passage, qu'on lui a offert, & même bien plus, mais il ne vouloit pas s'en contenter, ayant imaginé, de pouvoir sous le titre de Dépositaire jouir de tout l'utile de la Guerre.

Un Dépositaire armé, mes Freres, quel est ce nouvel être sorti du sein du Protestantisme? Trouvez dans nos Livres Saints quelque dogme, qui autorisât les Droits meurtriers, qu'il s'arroe? Faire la Guerre sans la déclarer, délier les Sujets du serment, qui les attache à leur Souverain, enlever Chevaux, Chariots, Fourages, Vivres, les Casses Publiques, dépouiller les Arsenaux, chasser de sa résidence un Souverain, pour qui on a de l'amitié, & de l'estime, vouloir l'affamer avec toute son Armée, la faire prisonnière de Guerre en pleine Paix, ne pas tenir seulement la triste Capitulation, qu'on lui accorde, forcer les prisonniers par la faim & par les traitemens les plus cruels à se donner la mort, ou à commettre des parjures sacrilèges, refuser le nécessaire à la Famille Royale, pour la forcer à se retirer, & avec tout cela publier hardiment, qu'on fournit abondamment à son entretien, qu'on a pour Elle des égards distingués, qu'on ménage le Pays, qu'on protège son Commerce, hélas! mes Freres, je me perds dans ces horreurs, toutes les

règles de l'équité sont confondues ici avec les injustices & les violences, les Loix doivent servir de titres à des cruautés, qu'elles réprouvent & qu'elles détestent, c'est un Chaos enfin digne du pouvoir monstrueux d'un Dèpositaire enfanté par le Despotisme.

N'est-ce pas abuser du tems toujours précieux au Philosophe & au Chrétien, que de l'employer, après tout ce que je viens de rapporter à examiner la question: si un Prince après s'être porté sans aucune raison légitime à des violences si énormes, peut faire valoir des titres, qu'il ne s'est procurés, que par un nouvel attentat? C'est le cas du mémoire raisonné, par lequel la Cour de Berlin veut justifier ses violences déjà consommées.

Je vous dois encore ce sacrifice, mes Freres, si vous étiez dans une disposition d'esprit, à vous rendre à la vérité, les faits, que j'ai mis sous vos yeux, suffiroient pour vous convaincre, qu'il est impossible, que de ce sîtéme d'iniquité pratiqué par la Cour de Berlin il puisse jamais rien sortir de juste, & munis de ce préjugé légitime vous verriez d'abord, qu'on ne veut, que vous faire illusion par cet étalage d'inepties, qu'on debite dans le mémoire raisonné.

On décore de la qualité de preuves ces lambeaux d'écritures, qu'on a tirés du Cabinet de Dresde, & comme le moment, dans lequel on veut les faire valoir, décide seul contre les inductions, qu'on veut en tirer, vû que la Guerre ne peut se justifier, que par des motifs antécédents, & pas subséquents, on essaye, de leur donner une force rétroactive, en assurant, avec une hardiesse vraiment Prussienne, que le Roi en avoit des Copies, lorsqu'il est entré enSaxe, mais qu'il n'avoit pas voulu en faire usage alors pour deux raisons:

La première, parce qu'il ne vouloit pas traiter d'Ennemi le Roi de Pologne; la seconde, parce qu'on auroit pû douter de l'authenticité de ces Copies.

L'absurdité de ces raisons saute d'abord aux yeux; comment, on ne vouloit pas traiter le Roi de Pologne en Ennemi? De parole, sans doute, mais bien de fait, & même d'une façon, qui deshonne la parole, qu'on lui avoit donnée du contraire.

Declarer, qu'on n'agit, que par principe de convenance, & qu'on n'a nulle raison de Guerre contre un Prince, tandis qu'on porte en poche des Titres de Guerre, & qu'on l'exerce effectivement, c'est se trouver en contradiction avec soi-même, c'est dementir son propre fait.

La Cour de Berlin favoit-Elle alors, que celle de Dresde lui abandonneroit ses Archives, & la mettroit dans le cas de pouvoir vérifier ces copies imaginaires? Et dans cette incertitude comment a-t-elle pu risquer de voir

voir pourrir dans les ténèbres ces superbes témoins des crimes de la Saxe, & de la légitimité des entreprises de Postdam; de pareilles futilités tombent-elles seulement sous le sens commun?

Le mémoire raisonné débite donc par des impostures; & a l'aide de la fiction il se soutient d'un bout à l'autre dans ce beau genre de preuves.

Rassemblons d'abord les chefs d'accusation, qu'il nous présente contre la Saxe.

La Cour de Saxe a eu part à tous les desseins dangereux, qu'on a formés contre le Roi.

Ces desseins dangereux devoient, d'après ce, qu'en dit le Mémoire raisonné, avoir été forgés à Vienne & à Petersbourg. L'Article IV. séparé & secret du Traité de 1749. en étoit le Pivot.

Il y a autant de contradictions, que de mots dans ces assertions, & tout autant de Calomnies.

L'Article IV. ne présente par-tout que des vuës défensives, de l'aveu même de la Cour de Berlin; ainsi il ne peut point être envisagé comme le Pivot des desseins offensifs.

Cela est si vrai, toujours de l'aveu de la Cour de Berlin, que, si la Cour de Russie avoit cru pouvoir fonder sur ce Traité des procédés offensifs, Elle auroit pu s'épargner la peine, d'agiter dans les assemblées de son Sénat tenues le 14. & 15. Mai 1753. & au Mois d'Octobre 1755. les questions, que la Prusse prétend y avoir été décidées; le Traité de 1746. supposé offensif, supposoit aussi l'existence des Principes convenus & arrêtés en 1753. & 1755; mais comme de fait, je parle toujours d'après le Mémoire raisonné, ils n'ont été adoptés, que sept & respectivement neuf ans après l'existence du Traité de 1746., il est clair & positif, qu'ils n'ont rien de commun avec ce Traité, qui par conséquent à toujours resté dans les bornes d'un engagement défensif, & que la Russie même n'a jamais regardé comme une base à des méfures offensives.

Mais la Saxe n'y a pas seulement accédé, fait avoué par la Prusse; donc la Saxe n'a eu part ni à ces desseins dangereux; dont je viens de prouver le Néant sur les preuves fournies par la Prusse même, ni au Traité défensif de Petersbourg.

Ne pouvant pas la trouver coupable de fait, on veut la trouver telle de volonté, & on avance, qu'Elle est pourtant convenüe avec ses Alliés, de n'attendre pour y concourir effectivement, que le moment, où les forces du Roi seroient affaibles & partagées, & qu'Elle pourroit lever le Masque sans danger.

Autre fiction, autre imposture, Elle est pourtant convenüe, où est cette convention? La Prusse pourquoi ne la produit Elle pas? Les indices, sur lesquels Elle en fonde la conjecture, prouvent même tout le contraire.

Encore le 18. Août, ainsi seulement dix jours avant l'Invasion de la Saxe, le Comte de Flemming ne savoit mander autre chose de Vienne à sa Cour, que d'avoir appris de l'Impératrice :

„Qu' Elle ne désiroit pour le présent rien du Roi de Pologne, comprenant fort bien la délicatesse de sa situation; qu' Elle espéroit cependant qu'il se mettroit en attendant en bonne posture, pour être préparé à tout événement; & que sa Majesté dans la suite du tems, en cas qu'il arrivât quelque éclat entre Elle, & le Roi de Prusse, ne se refuseroit pas, dans le besoin, à concourir aux mesures nécessaires pour leur sûreté mutuelle.

Trouve-t-on dans tout ce passage une syllabe, qui décelât un Concert pris, un complot arrêté, ou plutôt qui ne prouvât pas décidément le contraire.

Il existoit entre l'Autriche & la Saxe des engagements défensifs; l'Impératrice ouvertement menacée par le Roi de Prusse déclare à son Allié le Roi de Pologne également menacé, qu' Elle ne désiroit rien de lui pour le présent, comprenant fort bien la délicatesse de sa situation vis-à-vis d'un Prince, qui lui auroit fait un crime d'avoir fait marcher un seul homme au secours de l'Autriche, fut-ce même d'après les engagements les plus légitimes, les plus sacrés; comprenant la délicatesse de sa situation vis-à-vis d'un Prince, qui ne consultant, que sa convenance, ne respecte ni Traité, ni Loix; comprenant la délicatesse de sa situation vis-à-vis d'un Prince, qui avoit actuellement fait avancer 60. mille hommes sur les frontières de la Saxe, & qui avoit déjà fixé à ce même jour 18. où l'Impératrice parloit, l'époque fatale de ses entreprises; ces réflexions engagent l'Impératrice à ne rien demander à son Allié & duit à une situation si critique, & des secours à le dispenser par conséquent *par le présent* de l'obligation de fournir à l'Autriche, qui se trouvoit déjà alors dans le cas, de pouvoir les réclamer; mais l'Impératrice espère cependant, qu'il se mettroit en attendant, que l'orage éclate, en bonne posture, pour être préparé à tout événement; quoi de plus naturel, que de se mettre en état de défense, lorsqu'on se trouve à la veille d'être attaqué, & quoi de plus opposé à la supposition d'un Concert pris, d'un complot arrêté, qu'un Conseil si vague; on avoit donc oublié les moyens de défense dans ce Concert, dans ce complot, il péchoit par conséquent contre les premiers Principes de la prudence, négligence, dont on ne devoit pas soupçonner des
Cours

Cours dans le moment même, qu'on leur suppose des desseins si dangereux, des Plans d'attaques si bien concertés, si long tems médités, & si bien calculés.

„L'Impératrice déclaroit enfin, que dans la fuite du tems, en cas „qu'il arrivât quelque éclat entre Elle & le Roi de Prusse, Elle ne le réfu- „seroit pas, dans le besoin, à concourir aux mesures nécessaires pour leur „sûreté mutuelle.

Comment l'Impératrice à la veille d'exécuter un complot arrêté entre Elle & la Saxe ne parle, que de mesures nécessaires à la sûreté mutuelle, à prendre même seulement lorsque le besoin l'exigera, en fixe l'époque au cas, encore représenté douteux, qu'il arrivât un éclat entre Elle & le Roi de Prusse, le complot est arrêté, & nulle mesure est prise, on ne promet à la Saxe, qu'un concours éventuel à ce qu'exigera la sûreté mutuelle des deux Etats; on ne dit mot de cette savante manœuvre, que le Roi de Prusse prête à la Saxe, comme une chose convenue, de le laisser passer avec son Armée à la faveur d'une Neutralité momentanée, des Alliés si bien unis oublient jusques à la base de leur complot, dans le moment même, qu'il est question de l'exécuter?

Je crois de bonne foi, que l'Auteur du Mémoire raisonné s'étoit égaré dans ses propres fictions, lorsqu'il prit le parti de nous produire une preuve, qui comme celle ci, renverse tout son système.

Les Ministres Saxons, poursuit le Mémoire raisonné, ont sonné le Toxin contre le Roi dans toute l'Europe, & ils n'ont épargné ni Calomnies, ni Mensonges, ni Insinuations sinistres, pour augmenter le nombre de ses Ennemis.

Tous ces lambeaux d'Ecritures, ces témoins mutilés, qu'on produit ici, que déposent-ils donc? Que le Roi de Prusse est un Prince ambitieux, qu'il cherche à s'agrandir, qu'il est un voisin très dangereux, qu'il a formé des projets contre la Russie & la Pologne. Qui ne voit là dedans quatre vérités pour une supposition? Tandis que le Roi de Prusse faisoit en pleine Paix des exactions de Guerre en Saxe, au moyen des Billets de la Streur, & par les avanies, qu'il lui fit essuyer dans son Commerce, les Ministres de cet Etat devoient, sans doute, consacrer leurs veilles à chanter les louanges d'un Prince si débonnaire.

Et qu'a produit enfin une correspondance de dix Années? Rien que quelques intrigues personnelles de Ministres, qui n'ont influé sur aucune mesure d'Etat; mais je me trompe, le Mémoire raisonné dit, que par le concours



cours d'un si grand nombre de Calomnies & d'impostures, on étoit enfin parvenu à surprendre la Religion de l'Impératrice de Russie, & à prévenir cette Princesse contre le Roi au point, que par le résultat des assemblées du Senat de Russie tenuës le 14. & le 15. Mai 1753. il fut établi pour maxime fondamentale de cet Empire, de s'opposer à tout agrandissement ultérieur du Roi de Prusse, & de l'écraser par des forces supérieures, dez qu'il se présenteroit une occasion favorable, de réduire la Maison de Brandebourg à son premier Etat de modicité.

Il faut remarquer, que les Insinuations les plus fortes, ainsi que le prétend le Mémoire raisonné, font du 6. & 13. Février, du 28. Juillet, du 1. Decembre 1754. du 9 & 23. Juillet 1755. ainsi par un miracle, elles ont produit leur effet avant leur existence, puisque les assemblées du Sénat avoient déjà été tenues au Mois de Mai 1753.

L'Absurde & le faux ne se remarque donc pas moins dans l'exposé des faits, que dans les inductions, qu'on en tire; on n'est pas plus heureux dans la discussion du point de Droit.

On avance que la Majesté Polonoise a adopté pour Principe, que toute Guerre entre le Roi de Prusse & un de ses Alliés lui fournissoit un titre de faire de conquêtes sur sa Majesté, & c'est en conséquence, qu'Elle a cru pouvoir partager en pleine Paix les Etats de son voisin.

Encore un fait démontré faux par les preuves mêmes, qu'on en donne, puisqu'elles n'établissent, que l'apparence, que le Roi de Pologne, ou pour mieux dire, son ministère, auroit bien voulu adopter ce Principe, tandis que de fait il ne l'a jamais adopté, parce qu'il n'est point accédé à l'Article IV. séparé & secret du Traité de Petersbourg de 1746.

D'ailleurs la Cour de Berlin à certainement bonne grace de se récrier contre un pareil Principe, Elle, qui n'a pas hésité de sacrifier en 1744. sa bonne foi à un partage de la Bohême, & sa parole d'honneur à une imposture, en déclarant, qu'Elle ne rompoit le Traité de Breslau, que par générosité d'Amé, & qu'Elle ne demandoit rien pour Elle; Elle, qui tout récemment, sans être ni Auxiliaire, ni Belligerante vis-a-vis du Roi de Pologne, à voulu forcer ce Prince, à se joindre à Elle pour partager ses Conquêtes, ou ses portes; Elle enfin, qui, même en attaquant, se croit autorisée à prendre, contre foi & loi, toutes les sûretés de sa convenance, & à se porter aux injustices les plus criantes à titre d'une conservation, que personne n'inquiète.

Une Puissance peut se stipuler des subsides, Elle peut donc aussi se stipuler du Pays; Elle peut s'engager à faire cause commune avec son Allié, Elle peut

peut donc aussi jouir de l'effet de cette Communion d'intérêt, & tout cela encore dans le cas d'une juste défense, qui fait la base de ce fameux Article IV. subsistant depuis dix Ans.

Il dépendoit constamment du Roi de Prusse, de faire exister ce cas, ou point, & en bon Politique il auroit dû d'autant plus en rendre l'existence impossible par une conduite compassée sur les dispositions des Traités, qu'il observe lui même, que le pas n'est pas difficile de la défensive à l'offensive; il auroit dû ajouter à cette observation, que la défensive devient de plein Droit offensive, lorsqu'elle est excitée par une attaque injuste, & qu'elle peut alors jouir de tous les avantages d'une offensive légitime, par conséquent aussi de celui, de faire des Conquêtes.

C'est là le vrai sens de l'Article IV., c'est son but, c'est l'unique Pivot, sur lequel il roule, je crois, que la Morale la plus rigide s'accorde avec de pareils Principes, approuve de pareilles mesures, tout comme la bonne Politiques les conseille, lorsque, appuyée sur l'expérience, Elle en sent toute la nécessité.

Voilà ce que la Cour de Vienne répond, avec raison, aux objections du Roi de Prusse contre l'Article IV; l'Identité de la cause de cette Cour avec celle du Roi de Pologne sur un objet si grave me fait ici confondre leurs défenses, mais avec plus d'équité & de Justice, que l'Auteur du mémoire raisonné ne confond leurs vûes. Nous venons de voir, que le Fait & le Droit est contre lui à l'égard de la Saxe, il l'est aussi en ce qu'il dit contre la Cour de Vienne, & pour en achever la démonstration, je veux encore les confondre avec ses propres preuves.

Il suppose un Plan de Politique à la Cour de Vienne, qui tendoit à brouiller le Roi avec la Cour de Russie; & de cette supposition il passe de plein saut à un Concert & un Complot déjà existant au Mois de Janvier de l'Année courante.

La première partie de ce système Chymérique est étayée par trois morceaux de Lettres formant un Corps de preuves ridicules à la vérité, mais très respectables deez qu'elles favorisent la Cour de Berlin.

Le Baron de Pretlach doit avoir dit le 18. Avril 1747. au Comte de Vicedom, qu'il avoit réussi à inspirer à sa Majesté l'Impératrice de toutes les Russies des sentimens d'inimitié contre le Roi de Prusse, qui alloient au suprême degré.

L'Événement prouve, que ces prétendus sentimens d'inimitié ont resté au suprême degré sans aucun effet pendant dix Ans, & que si sa Majesté

Czari-

Czarienne fait enfin marcher aujourd' hui des Armées contre le Roi de Prusse, ce n' est qu' après qu' il a fait exister le cas de l' Alliance de 1746. & ajouté à cet attentât des offenses, qui blessent la dignité de cette grande Princesse.

Les monœuvres, qu' on prêta ensuite au Secrétaire de légation de Weingarten & au Comte de Bernes, portent en partie sur des objets très réels, par exemple, sur les préparatifs Militaires de la Prusse en 1748. & en partie sur des intrigues, auxquelles la Cour de Vienne vraisemblablement n' avoit aucune part, & qu' Elle auroit sans doute desaprouvée, si Elle en avoit eu connoissance; du moins ne vois-je rien dans les Lettres, que réclame ici l' Auteur du mémoire, qui indiquât, que la démarche, que fit le Comte de Bernes vis-à vis du Comte de la Puebla, eut été ordonnée par sa Cour, ou qu' Elle put seulement en avoir eu une connoissance préalable ces Pièces me paroissent d' ailleurs, avec raison, très suspectes; sont-ce des Copies, sont ce des Originaux, qu' on nous produit ici? Si ce ne sont que des Copies, l' Auteur nous en impose, en nous assurant, qu' il s' est procuré les Originaux des documens, qu' il employe; si ce sont des Originaux, où le Roi de Prusse a-t-il pules trouver? Il n' a point dépouillé les Archives de Vienne, ni les dépôts des légations Autrichiennes à Petersbourg & à Berlin.

Quoiqu' il en soit ces preuves ténébreuses commencent l' An 1747. & finissent l' Année 1749.

Chacune de ces trois Années n' a fourni qu' un lambeau de Lettre, & sur cela on suppose à la Cour de Vienne un Plan de Politique, qui tendoit à irriter sa Majesté l' Impératrice de Russie contre le Roi de Prusse, dans la vuë de faire naître une occasion de pouvoir convertir en offensif le Traité défensif de 1746.; en vérité de pareils raisonnemens sont pitié.

Il y a sur cet objet dans les preuves Prussiennes un petit vuide d' au delà de 5. Années, que l' Auteur du Mémoire raisonné, n' a pas sù remplir, il prend donc le généreux parti de sauter ce petit intervalle, pour arriver d' autant plutôt au dénouement de la Pièce, c' est ce Concert & ce complot déjà arrêté au Mois de Janvier de la présente Année entre les Cours de Vienne & de Petersbourg.

La Cour de Berlin avoit d' abord honoré ce Concert de la qualification de Traité offensif, on lui donna un démenti, qui l' engagea à baisser le ton, & à représenter, dans ses rescripts Allemands, les Négociations, entre les Cours de Vienne & de Petersbourg, comme un acheminement à un Concert offensif; la déprédation du Cabinet de Dresde relève le courage abattu, & l' on crie de nouveau au complot.

Cepen-

Cependant tous les témoins, qu'on fait paroître sur la scène, sont gens de bonne foi, parce qu'ils disent, qu'ils ne comprennent rien à ce qui se passe entre les Cours de Vienne & de Petersbourg. Qu'on lise les Lettres du Sieur Prasse & du Comte de Flemming mutilées, comme on nous les présente ici, & pour autant, qu'elles ont rapport à un Concert entre les Cours de Vienne & de Petersbourg, & l'on trouvera, que de l'aveu même de ces témoins il n'est question, que d'ouvertures générales & obscures, auxquelles ils n'entendent absolument rien; Monsieur le Comte de Flemming mande même en termes exprès du 19. Juin, tems, auquel le Roi de Prusse faisoit déjà des immenses préparatifs de Guerre, que la rétenüë, qu'on observoit à Petersbourg, lui patoissoit être conforme à celle, qu'on gardoit à Vienne, où l'on se contente également de donner à entendre, qu'on n'a d'autre dessein, que de se tenir en repos, & se préparer en attendant à tout événement, qui pourroit arriver dans les présentes conjonctures.

Cette déposition ne va-t-elle pas directement contre la qualité d'un témoin instruit, tel qu'on veut faire figurer ici le Comte de Flemming, & contre l'objet du témoignage, qui, au lieu d'un complot, n'annonce qu'une résolution de se tenir en repos & de se préparer en attendant à tout événement.

Nous verrons tout à l'heure, que Mr. le Comte de Flemming avouera lui même, & cela encore le 28. Juillet, qu'alors seulement on lui auroit parlé avec plus d'ouverture & de confiance, qu'on ne l'avoit fait précédemment; ainsi jusques là le Comte de Flemming n'étoit ni acteur, ni même spectateur instruit, & se trouvoit par conséquent dans une position très opposée au personnage, qu'on lui fait faire dans le Mémoire raisonné; il disoit même le contraire de ce, qu'on veut lui faire dire, & déposé contre cette imputation du Mémoire raisonné, comme nous venons de le voir dans l'Article de sa Lettre du 19. Juin.

Mais on nous livre enfin une dépêche entière de ce Ministre, & si, contre l'intention de la Cour de Berlin, elle ne prouve pas encore le complot, qu'on s'étoit engagé à démontrer, du moins donne-t-elle des soupçons sur les intentions, que peut avoir eü la Cour de Vienne, ou son Chancelier le Comte de Kaunitz Rittberg dans la première reponse, qu'on a donné à Monsieur de Klinggraff.

Voici les Conclusions, qu'en tire l'Auteur du Mémoire raisonné:

On voit clairement par là, que le Comte de Kaunitz, en dictant à sa Souveraine la Reponse susmentionnée, s'est proposé de fermer la porte à toute voye d'éclaircissement & de conciliation, & de poursuivre en même tems les préparatifs de ses desseins dangereux, dans l'attente, que le Roi poussé à bout feroit quelque demarche, dont il pourroit se servir pour le faire passer pour agresseur.

Si telles ont été effectivement les vûes du Comte de Kaunitz, il faut avouër, que le Roi de Prusse a donné dans le panneau; mais la Reponse même est diametralement opposée aux desseins, qu'on prête ici à ce Ministre.

Cette réponse portoit en substance: „Que les préparatifs de l'Impératrice n'étoient que defensifs, & ne tendoient d'ailleurs au préjudice de personne.

Cette déclaration pour répondre aux vûes du Comte de Kaunitz devoit fermer la porte à toute voye d'éclaircissement & de conciliation; elle ouvroit plutôt cette porte au lieu de la fermer.

Le Roi de Prusse demandoit, si les préparatifs de l'Impératrice étoient dirigés contre lui? Cette Princesse répond, mes préparatifs ne sont que defensifs, & ne tendent au préjudice de personne, donc ils n'étoient pas dirigés contre le Roi de Prusse, donc ils ne tendoient pas à son préjudice, donc il n'en avoit rien à craindre.

Mais on vouloit se menager une occasion de pouvoir les continuer, dans l'attente, que le Roi poussé à bout feroit une demarche, dont on pourroit se servir pour le faire passer pour agresseur.

Il ne dépendoit absolument, que du Roi de Prusse, de frustrer la Cour de Vienne de cette prétendue attente; on ne continue pas des préparatifs defensifs; dez que le motif de la défense cesse, & le Roi de Prusse pouvoit le faire cesser d'un moment à l'autre; une simple déclaration suffisoit pour opérer ce grand effet; il n'avoit qu'à dire à la Cour de Vienne, que ces préparatifs n'étoient également que defensifs, & le repos des deux Cours exigeant, qu'on remette de part & d'autre les choses dans l'Etat prescrit par des Traités solemnels, il alloit s'y conformer de son côté, espérant, que la Cour de Vienne ne feroit pas difficulté, de suivre son exemple. La réponse de l'Impératrice fermoit-elle la porte à de pareilles Déclarations, à de pareils éclaircissement, à de pareilles voyes de conciliation? Et si le Roi de Prusse avoit jugé à propos de prendre ces voyes, comment pouvoit il alors se trouver dans le cas de se voir poussé à bout?

bout ? Car ou la Cour de Vienne se seroit prêtée à une Déclaration analogue à celle , qu'il lui auroit faite , ou elle s'y seroit refusée ; au premier cas , tout étoit dit , & on ne pouvoit plus , sans se charger du blâme de l'agression , s'écarter de la loi , que l'on se seroit imposée ? au dernier cas , la Cour de Vienne se mettoit dans la nécessité de justifier à la face de l'Univers la continuation de ses préparatifs , qui auroient perdu le mérite de n'être . que defensifs , parce que le Roi de Prusse en auroit fait cesser le motif , où étoit alors la Politique du Comte de Kaunitz ; y-a-t- seulement de la vraisemblance , qu'une réponse susceptible de toutes les modifications , que je viens de détailler , puisse avoir été conçue dans les vuës , qu'on suppose à ce Ministre ; Monsieur le Comte de Flemming ne voudra pas , sans doute , opposer des conjectures à l'évidence , il est trop honnêt homme , pour avoir de pareilles prétentions , cela n'appartient qu'à l'Auteur du Mémoire raisonné.

Que l'Univers prononce à cette heure sur la légitimité des motifs , qui ont fait prendre les armes à Frédéric , c'est la cause de l'humanité , tout le monde est en droit d'en prendre connoissance ; je joins à ce titre général , le devoir , qui oblige tous les vrais Protestants à veiller à ce qui peut intéresser leur Religion ; & je ne trouve rien dans cette querelle particulière de la Maison de Brandebourg , dans cet engagement personnel du Roi de Prusse , qui puisse justifier le devoiement Fanatique , que je remarque dans l'agitation ; où je vois mes Freres. J'ai mis sous leurs yeux toutes les époques du regne de ce Prince , le principe de ses principes , je veux dire , son Gouvernement Militaire , cet objet de terreur universelle , ses actions , ses procédés , y ont ils remarqué le moindre penchant , la moindre affection pour l'intérêt Protestant , ou plutôt n'y ont-ils pas vû , que les Protestants , comme les Catholiques , les constitutions de l'Empire , comme les Pactes de Famille , l'autorité du Chef suprême , comme l'indépendance & les libertés des Membres de l'Empire , tout a été sacrifié à l'envie de s'agrandir & de dominer. Quel est donc le principe de leur attachement pour la Maison de Prusse ? Est-ce la crainte , qu'ils ont de la puissance de la Maison d'Autriche ? Mais le Protestantisme a pris naissance , lorsque cette Maison étoit au plus haut point de sa grandeur , & il s'est soutenu contre toutes ses forces. Depuis Charles V. aucun Prince de cette Maison n'a été plus puissant , que Charles VI. & le Protestantisme a-t-il jamais soutenu ses droits avec plus d'éclat , que sous son regne ? Est-ce qu'ils veulent

établir une espèce de suprématie, & subordonner toutes les Puissances Protestantes à une seule Maison; cette idée seroit monstrueuse, & pour cela même je crains, que ce ne soit l'objet secret des travaux apostoliques des F....., S....., & U....., je vois même, qu'on en a jetté les fondemens par ce fameux projet, qui accordoit au Roi de Prusse le pouvoir perpétuel & irrevocable, de faire exécuter dans tous les cercles de l'Empire les dispositions du Traité de Westphalie en matière de Religion; il s'étoit formé alors une espèce de conspiration à Ratisbonne en faveur de cet établissement, & pour en rendre l'exercice aussi arbitraire, que pouvoit l'exiger l'intérêt domestique de la Cour de Berlin, on commença par adopter publiquement le principe, qu'une grande Puissance, comme Sa Majesté Prussienne, pouvoit se dispenser des règles, que prescrit le Traité de Westphalie, tandis qu'un Prince protestant moins puissant devoit s'y soumettre sans réplique, de façon que le Roi de Prusse pouvoit faire bâtir autant, qu'il voudroit, d'Eglises Catholiques dans ses Etats, tandis qu'un Comte de Wied Runckel ne pouvoit pas admettre quelques Capucins.

Voilà les horribles conséquences, qui résultent d'un attachement aveugle ou intéressé; mais il en est une autre, qui me fait frémir; comment sauver la pureté de notre foi, la Justice de nos préceptes, l'équité naturelle même, dans le cas, que toute Guerre de la maison de Brandebourg dût être regardée comme un intérêt de Religion! Comment ce lieu sacré nous seroit prendre part à toutes les horreurs d'une guerre injuste? Cette Religion, qui prêche la Paix & la Charité, ne m'enseigneroit plus, que les pillages, les rapines, & les meurtres; je la detesterois, si elle se prétroit à de si abominables complots.

F I N.



Nf 1309 I

S 4 ja



NT



RÉFLEXIONS
 D'UN
 SUISSE,
 SUR LES MOTIFS
 DE LA
 GUERRE PRÉSENTE.

Unde Manus Inventus
 Metu Deorum continuit? Quibus
 Pepercit aris?
 Horat. Liv. I. Ode XXIX.



M. DCC. LVII.

